

Décision

Générale

colonial

Décision n° 649 02/07/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois, pour en jouir à Paris, est accordé à M. Duchet (André), ouvrier d'art contractuel, dont le contrat arrivé à expiration est renouvelé pour une période d'égale durée. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Paris seront délivrées à l'intéressé, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses deux enfants (Groupe IV).